ZMA/OKR

BURKINA FASO

La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons

IV^{E} REPUBLIQUE

TROISIEME LEGISLATURE DE TRANSITION

Session permanente

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

COMMISSION DES FINANCES ET DU BUDGET (COMFIB)

RAPPORT POUR AVIS

DOSSIER N°027: RELATIF AU PROJET DE LOI PORTANT CODE DE L'URBANISME ET DE LA CONSTRUCTION

Présenté au nom de la Commission des finances et du budget (COMFIB), par le député **Mariam SIDIBE**, rapporteur.

Février 2026

L'an deux mil vingt-six, le mercredi 25 février de 16 heures 35 minutes à 17 heures 15 minutes, la Commission des finances et du budget (COMFIB), s'est réunie en séance de travail, sous la présidence du député **Mariam SIDIBE**, secrétaire de ladite Commission, à l'effet de donner son avis sur le projet de loi portant code de l'urbanisme et de la construction.

La COMFIB, saisie pour avis, a désigné le député **Mariam SIDIBE** comme rapporteur du dossier. Celle-ci a pris part aux différentes séances de travail de la Commission du développement durable (CDD), saisie au fond. Sous la présidence du député **Diédon Alain HIEN**, Président de ladite Commission, ces travaux se sont déroulés comme suit :

- du dimanche 04 au samedi 14 janvier 2026, appropriation du projet de loi ;
- le lundi 16 février 2026, audition des acteurs ;
- du mercredi 18 et vendredi 20 février 2026, audition du Gouvernement ;
- le mardi 24 février 2026, adoption du rapport.

Auparavant, la COMFIB a organisé, le jeudi 15 janvier 2026 de 09 heures 21 minutes à 11 heures 20 minutes, une séance d'appropriation du contenu dudit projet de loi. Cette séance a permis aux députés de relever des préoccupations qui ont été portées à la connaissance du Gouvernement lors de son audition par la CDD.

L'ordre du jour adopté par la COMFIB a porté sur les points suivants :

- compte rendu des travaux de la CDD,
- appréciation et avis de la COMFIB.

I. COMPTE RENDU DES TRAVAUX DE LA CDD

Le rapporteur a présenté le compte rendu en deux points :

- audition du Gouvernement,
- débat général.

I.1. Audition du Gouvernement

Le Gouvernement était représenté par monsieur Mikaïlou SIDIBE, Ministre de la construction de la patrie. Il était assisté de ses collaborateurs et de représentants du Ministère de la Justice.

Le Gouvernement a présenté l'exposé des motifs du projet de loi en trois points :

- contexte et justification ;
- processus d'élaboration du projet de loi ;
- présentation du projet de loi.

Ces différents points ont été développés dans le rapport de la CDD.

I.2. Débat général

A l'issue de l'exposé de Monsieur le Ministre, les commissaires ont exprimé des préoccupations à travers des questions auxquelles le Gouvernement a apporté des éléments de réponses.

Ces préoccupations ont porté essentiellement sur :

- les principaux points de divergence, les propositions d'amendements, les observations formulées par le Ministère de l'Economie et des finances (MEF) et les dispositions effectivement retenues dans le présent projet de loi ;
- la définition et la portée juridique de la notion de « noyau urbain émergent », notamment au regard de son absence dans la Réforme agraire et foncière (RAF) et les difficultés d'articulation que cela pourrait engendrer ;
- les incidences juridiques et administratives du changement de dénomination du Ministère en charge de l'urbanisme sur la cohérence et l'applicabilité des dispositions du projet de Code de l'urbanisme et de la construction (CUC) ;
- la contribution du certificat d'occuper et du permis de modifier à la simplification des procédures relatives aux actes de construire, conformément aux objectifs affichés dans l'exposé des motifs ;
- les modalités opérationnelles de la délivrance des actes et titres de sécurisation foncière par le Ministère en charge de l'Urbanisme au regard des attributions traditionnellement exercées par le MEF en matière foncière prévues à l'article 27 du projet de loi ;

- l'articulation du Système d'Information Urbain (SIU) avec le Système d'information foncier (SIF) notamment les éventuels risques de chevauchement et les garanties d'interopérabilité ;
- les justifications de l'exigence d'un avis conforme du Ministère en charge de l'Urbanisme pour l'immatriculation des terres au nom de l'Etat prévue à l'article 24 du projet de loi, alors qu'une telle condition n'est pas prévue par la RAF ;
- les fondements juridiques de l'exigence d'un avis conforme pour la délivrance des titres fonciers prévue à l'article 25 du projet de loi, en comparaison avec le régime établi par la RAF ;
- la conformité des compétences attribuées au Ministre chargé de l'Urbanisme aux articles 76 et 91 du projet de loi, notamment la possibilité de suspendre pour une durée pouvant aller jusqu'à trois ans le traitement des demandes de titres ou de changement de destination, au regard du caractère restrictif de ces mesures ;
- les mesures d'accompagnement envisagées pour soutenir les collectivités territoriales dans les opérations de requalification et de restauration urbaine ;
- les dispositions transitoires ou correctives prévues pour les immeubles existants ne disposant pas d'espaces de stationnement conformes aux nouvelles exigences réglementaires ;
- les solutions proposées par le projet de loi pour endiguer les occupations anarchiques de l'espace public liées notamment au dépôt d'agrégats, à l'installation de groupes électrogènes, à l'implantation de bassins ou à la création de jardins empiétant sur le domaine public.

II. APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION

A l'issue du compte rendu des travaux de la CDD fait par le député rapporteur, des échanges ont eu lieu entre les membres de la Commission des finances et du budget.

De ces échanges, il ressort que l'adoption du présent projet de loi permettra la modernisation du cadre juridique urbain, le renforcement de la planification territoriale, l'amélioration de la sécurisation foncière en milieu urbain et la rationalisation des procédures administratives au Burkina Faso.

Par conséquent, la COMFIB émet un avis favorable pour son adoption.

Cependant, la COMFIB recommande au gouvernement d'assurer une cohérence du présent projet de loi avec la loi portant réorganisation agraire et foncière (RAF).

Ouagadougou, le 25 Février 2026

Pour le Président la secrétaire

P/O

Mariam SIDIBE

Le rapporteur

Mariam SIDIBE

ANNEXE : LISTES DE PRESENCE

SEANCE D'APPROPRIATION
LE JEUDI 15 JANVIER 2026

LISTE DES DEPUTES PRESENTS

N°	NOM ET PRENOM (S)	QUALITE
1.	**TAPSOBA Issaka**	**Vice-président**
2.	**YARO Mamadou**	**Rapporteur général**
3.	**HAMA Ly**	**1er Secrétaire**
4.	**SIDIBE Mariam**	**2e Secrétaire**
5.	NASSOURI Daaga	Membre
6.	NIGNAN Dida	Membre
7.	NIKIEMA Wendyellé Ambroise	Membre
8.	OUEDRAOGO Mahamady	Membre
9.	OUEDRAOGO/COMPAORE Sabine	Membre
10.	OUEDRAOGO Lougoulawindin Clémence	Membre
11.	SANOGO Drissa	Membre
12.	SAWADOGO Abdoulaye	Membre
13.	TUINA Kanibè	Membre

LISTE DES DEPUTES ABSENTS

N°	NOM ET PRENOM (S)	QUALITE
1.	NOMBO Moussa	Président
2.	ZANGRE François	Membre
3.	KONE Diakalia	Membre
4.	BONZI Nonyeza	Membre
5.	DIALLO Daouda	Membre
6.	TRAORE Sephorah Anita Soumaï	Membre

LISTE DES DEPUTES ABSENTS EXCUSES

N°	NOM ET PRENOM (S)	QUALITE
1.	ZOUNGRANA Nemata Brigitte	Membre

LISTE DU PERSONNEL ADMINISTRATIF

N°	NOM ET PRENOM (S)	QUALITE
1.	VEBAMBA Sylvain	Conseiller spécial du PALT
2.	YARO Evertin	Conseiller
3.	ILBOUDO/ZIDA Sandrine	Conseiller
4.	ZONG-NABA M. Amos	Conseiller
5.	SEBEGO Roland N.	Conseiller
6.	KABORE K. Mariel	Conseiller
7.	TINDANO/ZOUNDI Louise	Administrateur des services législatifs

SEANCE D'ADOPTION DU RAPPORT POUR AVIS
LE MERCREDI 25 FEVRIER 2025

LISTE DES DEPUTES PRESENTS

N°	NOM ET PRENOM (S)	QUALITE
1.	**SIDIBE Mariam**	**2e Secrétaire**
2.	DIALLO Daouda	Membre
3.	SANOGO Drissa	Membre
4.	KONE Diakalia	Membre

LISTE DES DEPUTES ABSENTS EXCUSES (MANGA)

N°	NOM ET PRENOM (S)	QUALITE
1.	**NOMBO Moussa**	**Président**
2.	**YARO Mamadou**	**Rapporteur général**
3.	**HAMA Ly**	**1er Secrétaire**
4.	**TAPSOBA Issaka**	**Vice-président**
5.	BONZI Nonyeza	Membre
6.	NIKIEMA Wendyellé Ambroise	Membre
7.	ZANGRE François	Membre
8.	NASSOURI Daaga	Membre
9.	NIGNAN Dida	Membre
10.	OUEDRAOGO Mahamady	Membre
11.	OUEDRAOGO/COMPAORE Sabine	Membre
12.	OUEDRAOGO Lougoulawindin Clémence	Membre
13.	SAWADOGO Abdoulaye	Membre
14.	TUINA Kanibè	Membre
15.	ZOUNGRANA Nemata Brigitte	Membre

LISTE DES DEPUTES ABSENTS

N°	NOM ET PRENOM (S)	QUALITE
1.	TRAORE Sephorah Anita Soumaï	Membre

LISTE DU PERSONNEL ADMINISTRATIF

N°	NOM ET PRENOM (S)	QUALITE
1.	ZONG-NABA M. Amos	Conseiller

LISTE DU PERSONNEL ADMINISTRATIF ABSENTS EXCUSES (MANGA)

N°	NOM ET PRENOM (S)	QUALITE
1.	VEBAMBA Sylvain	Conseiller spécial du PALT
2.	YARO Evertin	Conseiller
3.	SEBEGO Roland N.	Conseiller
4.	KABORE K. Mariel	Conseiller
5.	ILBOUDO/ZIDA N. Sandrine	Conseiller
6.	TINDANO/ZOUNDI Louise	Administrateur parlementaire